

<p style="text-align: center;">FICHE REFLEXE UTILISATION UNITE D'URGENCE TELEMEDECINE A DESTINATION DU MEDECIN REGULATEUR</p>
--

L'Unité Mobile de Télé Médecine (UMTM) est un vecteur à disposition des médecins régulateur du SAMU 50 qui permet de réaliser à domicile une téléconsultation avec un médecin généraliste.

Ce vecteur est armé par 2 techniciens de téléconsultation secouristes, il dispose d'une valise de télé-médecine qui permet de réaliser à distance un bilan secouriste standard (PA, FC, Sat, Temp, HGT...), une Visio consultation associant une auscultation, une otoscopie, un démographe, des photos, une échographie ; enfin l'équipe peut également réaliser une bandelette urinaire et une PCR COVID à domicile.

Ce véhicule est disponible pour couvrir l'ensemble du département de la Manche à l'exception du secteur déjà couvert par SOS médecin, de 8h à Minuit h 7J/7

1) Motifs d'envoi du véhicule :

Toutes demande de consultations de médecine générale sans critère d'urgence absolue avec

- *Un critère difficulté d'accès aux soins* : Pas de médecin traitant ou non disponible, personne âgée, pas de moyen de locomotion, patient grabataire, personne en situation de handicap avec trouble de locomotion.
- *Et/ou critère organisationnel* : Plusieurs patients au même endroit : famille nombreuse, cluster, EHPAD, patiente de la PASS, ...
- *Et/ou nécessitant une prise de constante rapide sans forcément de transport vers CH* : « Levé de doute », état clinique difficile à évaluer au téléphone sans critère de gravité décelé.

Ce véhicule est le vecteur de première intention à disposition du MRL

Pour un **dépistage** COVID ou le **suivi sanitaire** des patients COVID avec critère difficulté d'accès aux soins et ou critère organisationnel.

- A la demande des médecins de ville pour consultation de médecine générale

2) Sur le lieu de l'intervention

En présence du ou des patients, **un 1er bilan secouriste est transmis au médecin régulateur prescripteur** qui valide l'indication et déclenche la téléconsultation, qui sera réalisée à distance par les médecins télé consultants de la cellule de coordination située à Caen ou par les médecins télé consultants de SOS médecin Cherbourg.

3) Actions du médecin de la téléconsultation.

La téléconsultation peut déboucher sur :

- Une prescription à distance avec rédaction de certificats si nécessaire transmis via le DMP ou imprimés sur place par l'équipe permettant le maintien à domicile du patient
- Si la situation l'exige après évaluation médicale l'envoi d'un vecteur pour le transfert du patient vers une structure d'urgences ou un autre service hospitalier.